Décision 21-DCC-136 du 02 août 2021

relative à la prise de contrôle conjoint d'un fonds de commerce de détail à dominante alimentaire par la société Bardis aux côtés de l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc

Posted on: 03 août 2021 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Bardis et ACDLec
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	fonds de commerce de détail à dominante alimentaire

Lire

le texte intégral de la décision
219.84 Ko